

# Population - Etat-Civil

## Utilisation de la carte d'identité d'une durée de validité de 10 ans Nouvelle version du middleware de FEDICT

La Direction générale institutions et Population du Service public fédéral Intérieur nous signale que selon des informations qui lui sont parvenues ces dernières semaines, un certain nombre de citoyens, titulaires depuis peu, d'une carte d'identité d'une durée de validité de 10 ans, se présentent auprès des administrations communales en faisant état de problèmes rencontrés en ce qui concerne l'utilisation de leur carte d'identité, soit lors d'une connexion avec des applications en ligne, tel que Tax-On-Web, soit à l'occasion d'un passage au guichet de leur agence bancaire ou d'un bureau de poste alors que leur carte d'identité avait été activée correctement.

La mise en circulation de la nouvelle carte d'identité EID à 10 ans, a nécessité une adaptation du logiciel permettant la lecture et l'utilisation de la carte d'identité, à savoir « le middleware » de FEDICT (SPF Public Fédéral Technologie de l'Information et de la Communication).

Il est dès lors indispensable que les citoyens concernés téléchargent cette nouvelle version du « middleware » (Version 4.0.7; eID Viewer 4.0.7) qui est disponible sur le site du FEDICT à l'adresse URL suivante :

[http://eid.belgium.be/fr/utiliser\\_votre\\_eid/installer\\_le\\_logiciel\\_eid/](http://eid.belgium.be/fr/utiliser_votre_eid/installer_le_logiciel_eid/)

Ce nouveau « middleware » permet également l'utilisation de eID d'une durée de validité de 5 ans.